

NEOGEST *IMMO*[®] réinvente la gestion locative

Vous êtes propriétaire bailleur à Paris, Région Parisienne ou dans l'Oise, **NEOGEST *IMMO*[®]** vous simplifie la gestion locative en réduisant vos frais de gestion comme jamais vous ne l'avez vu auparavant tout en maximisant, valorisant et sécurisant vos investissements.

Avec **NEOGEST *IMMO*[®]** tout est clair, tout est inclus. Aucuns frais supplémentaires, aucuns frais cachés.

Tout est inclus dans la prestation de gestion immobilière proposée par **NEOGEST *IMMO*[®]** : 5,40% T.T.C. (soit 4,52 % H.T.) sur toutes les sommes encaissées.

- Pas de frais de recherche de locataire,
- Pas de frais de rédaction des baux et d'acte,
- Pas d'honoraires de négociation (Dans le cas d'un bail d'habitation résidence principale non meublée dit « bail loi de 89 », conformément à la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, il ne sera pas demandé d'honoraires de négociation aux locataires)
- Pas de frais de rédaction des états des lieux d'entrée et de sortie (Les locataires n'étant en aucun cas soumis à des honoraires de rédaction des états des lieux, sauf si ceux-ci sont effectués par huissier de justice, et à leur demande)
- Pas de frais minimum perçu par mandat ou par lot géré,
- Pas de frais de gestion des précontentieux, contentieux ou de recouvrement amiable,
- Pas de frais de gestion des expertises (autres que ce des cabinets d'expertises mandatés),
- Pas de frais de virement des loyers,
- Pas de frais de transfert du mandat en provenance d'une autre agence,
- Pas de frais de résiliation du mandat,
- Pas de frais de clôture des comptes,
- Pas de frais de gestion technique et d'entretien,
- Pas de frais de dossier et autres,
- Aucuns frais cachés,

Vos intérêts sont les mêmes que les nôtres : nous maximisons vos revenus locatifs pour augmenter nos revenus de gestion.

NEOGEST *IMMO*[®] est la solution professionnelle la plus compétitive, la plus transparente et la plus avantageuse pour vous avec en moyenne annuelle plus de 50% d'économie par rapport à une agence traditionnelle à Paris ou en Région Parisienne.

NEOGEST *IMMO*[®] c'est 5,40 % TTC, un point c'est tout.
Vous avez tout compris !

NEOGEST *IMMO*[®] : Une prestation complète qui couvre tous les aspects de la gestion locative de vos biens, sans aucuns frais supplémentaires :

En début de bail :

- Définition du montant du loyer avec le propriétaire bailleur,
- Sélection des locataires en fonction de critères stricts et exhaustifs,
- Rédaction du bail, des actes et de l'état des lieux,
- Encaissement sans rétention du dépôt de garantie (uniquement pour les baux d'habitation loi de 1989 modifiée),

- Établissement, le cas échéant, par un professionnel qualifié, des diagnostics obligatoires (montant non inclus dans la prestation),
- Transfert gratuit de vos mandats en cours dans d'autres agences,

En cours de bail :

- Encaissement et recouvrement des loyers et des provisions pour charges,
- Règlement pour votre compte des charges et autres frais vous incombant,
- Établissement d'un compte de gérance mensuel,
- Virement mensuel des fonds détenus pour votre compte,
- Gestion de l'entretien et des travaux à la charge du propriétaire et/ou du locataire
- Gestion directe des éventuels conflits,
- Gestion des impayés avec démarrage des procédures légales de poursuites,

Annuellement :

- Révision annuelle du loyer et ajustement des provisions pour charges, ainsi que le suivi de leurs régularisations,
- Vérification annuelle de l'existence d'une assurance habitation souscrite par les locataires,
- Vérification annuelle, le cas échéant, de l'existence d'un contrat d'entretien de la chaudière,
- Édition d'un état annuel d'aide à la déclaration fiscale des revenus fonciers,

En fin de bail :

- Minimisation des temps de vacance entre deux locataires en commençant la procédure de location dès réception du préavis de départ des occupants actuels,
- Rédaction de l'état des lieux de sortie,
- Suivi de la remise en état par le locataire, le cas échéant,
- Suivi des travaux à la charge du propriétaire, le cas échéant,
- Restitution du dépôt de garantie dans le délai légal, si possible après encaissement du dépôt du nouveau locataire.

NEOGEST IMMO[®] vous propose également une garantie loyers

impayés en option : Garantie loyers impayés VERSALIS2 commercialisée par la CGAIM, filiale de la FNAIM Cette garantie est déductibles de vos revenus fonciers, sont taux de cotisation est de 2.50% TTC sur le loyer et les charges, sans franchise, sans délai de carence, sans limite dans le temps, jusqu'à 80 000€ de remboursement de loyers impayés et 8 000 € de remboursement de dégradation.

NEOGEST IMMO[®] vous offre encore davantage

Réduire vos frais de gestion annuels de 33,33% par an sur l'un de vos mandats NEOGEST IMMO[®]. En devenant prescripteur d'un nouveau client, vous pouvez réduire considérablement votre facture. Pour chaque mandat d'un nouveau client pour lequel vous êtes parrain, vous bénéficiez sur le mandat de votre choix de 33,33% de réduction sur votre facture annuelle de gestion, soit 4 mois de gratuité de gestion locative offerts par NEOGEST IMMO[®].

Comment contacter NEOGEST IMMO[®]

Pour toute demande de renseignement ou de rendez vous, vous pouvez nous contacter :

Par téléphone : 01 48 06 41 23

Par mail : contact@neogestimmo.com

Site Internet : neogestimmo.com

NEOGEST IMMO[®]

Une nouvelle ère de la gestion locative a commencé.